

FAQ pour les IP



La loi autorise-t-elle les IP à adresser des clients à des médecins spécialistes?

Oui. En décembre 2009, les dispositions législatives provinciales ont été modifiées de façon à permettre aux spécialistes médicaux d'être payés lorsque des clients leur sont adressés par des IP sans la cosignature de leur médecin consultant.